

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00209 Numéro SIREN : 441 535 416 Nom ou dénomination : A PROVA

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 3948

A Prova

POLE ECONOMIQUE M3E
4 Avenue du Mont Thabor
20090 AJACCIO

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*
- *Liasse 2065*
- *Liasses 2033-A à 2033-F*

SAEC

10, Avenue de Paris
Cabinet d'expertise comptable
2A004 AJACCIO
04.95.51.72.20.

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

A Prova
POLE ECONOMIQUE M3E
4 Avenue du Mont Thabor
20090 AJACCIO

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

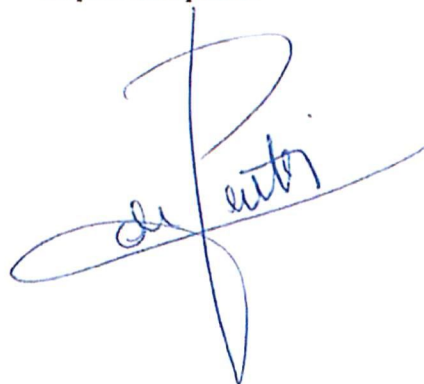
- Total du bilan,	462 200 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	245 610 Euros
- Résultat net comptable,	57 012 Euros

Fait à AJACCIO
Le 10/07/2023

LIMET Emeline
Chef de mission



de PERETTI Marie Dominique
Expert Comptable



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros %
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	8 010	5 119	2 891	5 041	2 150- 42.65-
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	1 390	551	839	1 117	278- 24.88-
	Autres immobilisations corporelles	31 384	25 596	5 789	8 459	2 670- 31.57-
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	3 155		3 155	3 155	
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	1 290		1 290	1 290	
Total II		45 229	31 266	13 964	19 062	5 098- 26.75-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes				100	100- 100.00-
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	103 454	8 438	95 016	138 222	43 206- 31.26-
	Autres créances	304 607		304 607	153 671	150 936 98.22
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	45 862		45 862	456	45 405 NS
	Charges constatées d'avance (3)	2 752		2 752	26 263	23 510- 89.52-
	Total III	456 675	8 438	448 237	318 712	129 524 40.64
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		501 904	39 704	462 200	337 774	124 426 36.84

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 840)	5 840	5 840		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 160	5 160		
	Réserves statutaires ou contractuelles	82 252	82 252		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	100 535	103 908	3 373	3.25
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	57 012	3 373	53 639	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	49 727	7 284	57 012	782.66
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
DETTES (1)	Provisions pour risques	15 000		15 000	
	Provisions pour charges				
	Total III	15 000		15 000	
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	258 973	230 767	28 206	12.22
	Concours bancaires courants	169	21 939	21 770	99.23
	Emprunts et dettes financières diverses	1 818	1 522	296	19.42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 452	6 213	4 239	68.23
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 465	41 058	593	1.44
	Dettes fiscales et sociales	62 537	42 640	19 897	46.66
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	460	920	460	50.00
	Produits constatés d'avance (1)	22 600		22 600	
Comptes de Régularisation	Total IV	397 473	345 058	52 415	15.19
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		462 200	337 774	124 426	36.84

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

210 261

177 693

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	245 610		245 610	237 300		8 311	3.50
Chiffre d'affaires NET	245 610		245 610	237 300		8 311	3.50
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			469 480	204 520		264 961	129.55
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 882	14 280		6 398	44.80
Autres produits			3 358	79		3 280	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			726 331	456 178		270 153	59.22
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			282	855		573	66.98
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			179 682	123 051		56 631	46.02
Impôts, taxes et versements assimilés			14 858	12 704		2 154	16.95
Salaires et traitements			339 908	236 682		103 226	43.61
Charges sociales			90 064	61 978		28 086	45.32
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 098	5 005		1 093	21.83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 855	1 855			
Dotations aux provisions							
Autres charges			7 886	11 176		3 291	29.44
Total des Charges d'exploitation (II)			640 634	453 308		187 326	41.32
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			85 697	2 870		82 827	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 977	329	1 647	500.09
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 977	329	1 647	500.09
2. Résultat financier (V-VI)	1 977-	329-	1 647-	500.09-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	83 721	2 541	81 180	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		832	832-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		832	832-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 709		11 709	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 000		15 000	
Total VIII	26 709		26 709	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	26 709-	832	27 541-	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	726 331	457 010	269 321	58.93
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	669 320	453 637	215 682	47.55
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	57 012	3 373	53 639	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Maison de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SAE-C

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales X
Permanence ou changement de méthodes X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations X
Etat des amortissements X
Etat des provisions X
Etat des échéances des créances et des dettes X
Evaluation des immobilisations corporelles X
Evaluation des amortissements X
Evaluation des créances et des dettes X
Dépréciation des créances X
Disponibilités en Euros X
Produits à recevoir X
Charges à payer X
Charges et produits constatés d'avance X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 462 200.21 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 245 610.20 Euros et dégageant un bénéfice de 57 011.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une provision pour risque de 15 000 euros a été comptabilisée afin de prendre en compte sur l'exercice le risque de reversement de la subvention du Fonds social européen.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 010		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 390		
Installations générales agencements aménagements divers	7 065		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 319		1 000
TOTAL	31 774		1 000
Autres titres immobilisés	3 155		
Prêts, autres immobilisations financières	1 290		
TOTAL	4 445		
TOTAL GENERAL	44 229		1 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			8 010	8 010
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 390	1 390
Installations générales agencements aménagements divers			7 065	7 065
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 319	24 319
TOTAL			32 774	32 774
Autres titres immobilisés			3 155	3 155
Prêts, autres immobilisations financières			1 290	1 290
TOTAL			4 445	4 445
TOTAL GENERAL			45 229	45 229

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution Reprise
Autres immobilisations incorporelles	2 969	2 150	5 119
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	273	278	551
Installations générales agencements aménagements divers	6 361	368	6 729
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 564	3 302	18 866
TOTAL	22 198	3 948	26 146
TOTAL GENERAL	25 168	6 098	31 266

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 150				
Instal.techniques matériel outillage indus.	278				
Instal.générales agenc.aménag.divers	368				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 302				
TOTAL	3 948				
TOTAL GENERAL	6 098				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		15 000			15 000
TOTAL		15 000			15 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 851	22 832	28 245		8 438
TOTAL	13 851	22 832	28 245		8 438
TOTAL GENERAL	13 851	37 832	28 245		23 438
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 855	7 268		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 290	1 290	
Clients douteux ou litigieux	9 802	9 802	
Autres créances clients	93 651	93 651	
Personnel et comptes rattachés	985	985	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 076	4 076	
Taxe sur la valeur ajoutée	200	200	
Divers état et autres collectivités publiques	298 786	298 786	
Groupe et associés	560	560	
Charges constatées d'avance	2 752	2 752	
TOTAL	412 103	412 103	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	169	169		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	258 969	71 757	153 617	33 595
Emprunts et dettes financières divers	1 818	1 818		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 465	40 465		
Personnel et comptes rattachés	21 764	21 764		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 883	26 883		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 576	8 576		
Autres impôts taxes et assimilés	5 314	5 314		
Autres dettes	460	460		
Produits constatés d'avance	22 600	22 600		
TOTAL	387 017	199 805	153 617	33 595
Emprunts souscrits en cours d'exercice	90 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	61 169			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	47 120
Autres créances	302 862
Total	349 982

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	169
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 664
Dettes fiscales et sociales	23 050
Total	25 883

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 752
Total	2 752
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	22 600
Total	22 600

Il a été comptabilisé sur l'exercice des produits constatés d'avance pour 22 600€ afin de prendre en compte la quote part des subventions non utilisées sur l'exercice.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	2 891	5 041	2 150	42.65
20500000 Brevets, licences, logiciels	8 010	8 010		
28050000 Amort.des logiciels	5 119	2 969	2 150	72.40
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	839	1 117	278	24.88
21540000 Matériel industriel	1 390	1 390		
28154000 Amort. du matériel industriel	551	273	278	101.98
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 789	8 459	2 670	31.57
21810000 Inst.gén.agenc.aménag. divers	7 065	7 065		
21830000 Matériel de bureau & informati	22 034	21 034	1 000	4.75
21840000 Mobilier	2 285	2 285		
28181000 Amort.inst.gén.ag.am. divers	6 729	6 361	368	5.78
28183000 Amort. mat. de bureau & info.	17 440	14 358	3 082	21.46
28184000 Amortissement du mobilier	1 427	1 206	221	18.30
AUTRES TITRES IMMOBILISES	3 155	3 155		
27100000 Titres immobilisées	3 155	3 155		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 290	1 290		
27500000 Dépôts & cautionnements versés	1 290	1 290		
Total II	13 964	19 062	5 098	25.75
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		100	100	100.00
40910000 Fourm. avances & aptes versés		100	100	100.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	95 016	138 222	43 206	31.26
41100000 Clients (collectif)	46 531	35 326	11 206	31.72
41611000 Clients douteux ou litigieux	9 802	18 265	8 462	46.33
41810000 Clients factures a etabli	47 120	98 483	51 363	52.15
49100000 Provisions / cptes clients	8 438	13 851	5 413	39.08
AUTRES CREANCES	304 667	153 671	150 996	98.23
42100110 Net a payer gouret xavier	283	283		
42100121 Net a payer martelli cécile	66	275	210	76.13
42100142 Net a payer pinelli denis	296	298	1	0.49
42100149 Net à payer pierre geronimi		101	101	100.00
42100154 Net à payer lelia luciani		28	28	100.00
42100157 Seuge emilie		117	117	100.00
42100158 Filippi clelie		127	127	100.00
42100162 Net à payer andréa tramoni	19		19	
42100164 Personnel rémunérations dues		49	49	100.00
42100165 Net à payer mathilde bourcier	97		97	
42100167 Net à payer lurie marion	103		103	
42108732 Net à payer pernicci david	122		122	
43870000 Org.soc.pdts à recevoir	4 076		4 076	
44100000 Etat subventions à recevoir	298 786	146 564	152 222	103.86
44566000 Tva déduct porteurs		16	16	100.00
44586000 Etat tva/factures non parven.	200	200		
45615000 Associes, apport en numeraire	560	1 060	500	47.17
46870000 Divers produits a recevoir		4 552	4 552	100.00

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
DISPONIBILITES	45 862	456	45 405	NS
51210200 Banque - cl aprova	4 588		4 588	
51210600 Credit agricole a prova	111	353	243	68.62
51210700 Caisse d epargne	41 163		41 163	
53010200 Caisse aprova		103	103	100.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 752	26 263	23 510	89.52
48600000 Charges constatées d'avance	2 752	26 263	23 510	89.52
Total III	448 237	318 712	129 524	40.64
TOTAL GENERAL	462 200	337 774	124 426	36.84

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL				
10130000 Associes, apport en numeraire	5 840	5 840		
	5 840	5 840		
RESERVE LEGALE				
10610000 Reserve legale	5 160	5 160		
	5 160	5 160		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES				
10630000 Fonds de developpement	82 252	82 252		
	82 252	82 252		
REPORT A NOUVEAU				
11000000 Report à nouveau	100 535	103 908	3 373	3.25
	100 535	103 908	3 373	3.25
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)				
	57 012	3 373	53 639	NS
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
13110000 Subvention equipement		16 451	16 451	100.00
13910000 Q p / subv. investis		16 451	16 451	100.00
Total I	49 727	7 284	57 012	782.66
PROVISIONS POUR RISQUES				
15100000 PROVISION POUR CHARGES	15 000		15 000	
	15 000		15 000	
Total III	15 000		15 000	
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
16400001 Fris corse active	258 973	230 767	28 206	12.22
16400003 Pret garanti par l'etat		3 892	3 892	100.00
16400004 Pret credit agricole	83 555	100 000	16 445	16.45
16400005 Pret capi	18 750	26 875	8 125	30.23
16400006 Pret fris 90ke	66 668	100 000	33 332	33.33
	90 000		90 000	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS				
51210200 Banque - cl aprova	169	21 939	21 770	99.23
51860000 Frais bancaires a payer		21 783	21 783	100.00
	169	157	12	7.85
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES				
16600000 Part. des sal-ptes bloqués	1 818	1 522	296	19.42
16800000 Intérêts courus	1 498	1 498		
	320	24	296	NS
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
41910000 Clients-avances et acomptes	10 452	6 213	4 239	68.23
	10 452	6 213	4 239	68.23
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
40100000 Fournisseurs (collectif)	40 465	41 058	593	1.44
40810000 Fournisseurs factures non parv	37 801	39 170	1 369	3.50
	2 664	1 888	777	41.15
DETTE FISCALES ET SOCIALES				
42100085 Net a payer luciani michel	62 537	42 640	19 897	46.66
42100122 Net a payer remonnay myriam	75	163	88	53.95
42100155 Net a payer aurélia ragache	853	823	30	3.63
42100156 Net a payer laura cesari	103		103	
42100158 Filippi clelie	178		178	
42100160 Paul antoine morelli	18		18	
42100161 Pierette salvadori	365		365	
	562	575	14	2.38

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
42100163 Personnel - remunerations dues	75		75	
42100168 Net à payer geneste anaïs	496		496	
42108721 Net à payer leca josette	367		367	
42108723 Net à payer antonini thamar	101	100	1	0.65
42108732 Net à payer pernizzi david		395	395	100.00
42108733 Net à payer colonna céline	751	750	1	0.09
42200000 Ndf a prova 2a		872	872	100.00
42200001 Ndf a prova 2b	723	155	567	365.55
42260000 Notes de frais porteurs	2 366	1 861	505	27.11
42400000 Salariés-participation	89	89		
42500000 Personnel opposition	125	125		
42820000 Dettes prov. / congés à payer	14 518	9 825	4 693	47.77
43100000 Urssaf de la corse	17 624	8 317	9 307	111.90
43730000 Malakoff médéric - retraite cp	3 365	2 792	573	20.51
43733000 Mutuelle familiale	2 037	2 024	13	0.63
43820000 Charges soc./congés à payer	3 856	2 652	1 204	45.42
44210000 Etat - impôts et taxes recouvr	638	404	234	57.81
44551000 Tva a decasier	2 133	1 155	978	84.68
44562001 Tva ded/immos a prova	40	40		
44566000 Tva déduct porteurs	32		32	
44566001 Tva déduct a prova	1 790	178	1 612	908.16
44571100 Tva collectee 10%	130	390	260	66.56
44572200 Tva collectee 20%	4 452	3 753	699	18.64
44587000 Etat tva sur factures non parv		880	880	100.00
44862000 Charges a payer	1 645	1 355	290	21.40
44862100 Charges a payer	2 209	2 209		
44863000 Charges a payer	821	757	64	8.50
AUTRES DETTES	460	920	460	50.00
46710000 Capital à rembourser	460	920	460	50.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	22 600		22 600	
48700000 Produits constatés d'avance	22 600		22 600	
Total IV	397 473	345 058	52 415	15.19
TOTAL GENERAL	462 200	337 774	124 426	36.84

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	245 610	237 300	8 311	3,50
70600001 Presta prova formation 0%	109 303	92 720	16 583	17.89
70600004 Prestations a prova 20%	15 678	7 720	7 958	103.09
70600007 Prest porteurs 2a formation 0%	10 476	8 039	2 437	30.31
70600008 Prestations porteurs 2a 20%	27 401	11 700	15 701	134.20
70600010 Prestations porteurs 2a 10%	100		100	
70601200 Prestations porteurs 2b 20%	14 133	31 663	17 530	55.37
70602000 Prestations porteurs 2a 20%	364		364	
70630000 Prestations nacre exo	58 600	83 470	24 870	29.80
70642000 Prestations formation porteur	9 555	1 987	7 568	380.85
Chiffre d'affaires NET	245 610	237 300	8 311	3,50
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	469 480	204 520	264 961	129,55
74000201 Subventions fse	289 166	43 315	245 851	567.59
74000202 Subvention aide numerisation		500	500	100.00
74000206 Sub caisse depot	15 000		15 000	
74001400 Subvention assedic	23 333	17 425	5 909	33.91
74002000 A.d.e.c.- c.t.c	40 000	60 000	20 000	33.33
74011000 Subventions cab	3 500	3 500		
74012000 Subvention capa accompagnement	29 280	23 280	6 000	25.77
74012200 Sud corse	7 501	2 400	5 101	212.55
74019000 Subvention directe parrainage	48 300	42 600	5 700	13.38
74070000 Subvention drdfe manainage	12 400		12 400	
74080000 Sub cucs ville de bastia	1 000	3 500	2 500	71.43
74090000 Subvention ess		8 000	8 000	100.00
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	7 882	14 280	6 398	44,80
78174000 Reprise prov créances dttes	7 268	7 277	9	0.12
79100000 Transferts de charges d'explo.	614	7 003	6 389	91.23
AUTRES PRODUITS	3 358	79	3 280	NS
75800000 Produits divers de gest.cour.	3 358	79	3 280	NS
Total des Produits d'exploitation	725 331	456 178	270 153	59,22
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	282	855	573	66,98
60100000 Achat mat 1er et petit mat	282	855	573	66.98
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	179 682	123 051	56 631	46,02
60400000 Achat études et prest de serv	28 465	567	27 898	NS
60610100 Electricité	743	1 321	579	43.80
60610200 Eau	203	354	151	42.75
60610300 Carburants	50	47	3	6.56
60630000 Fourn-entret pt équip porteurs	3 719	783	2 936	375.22
60630001 Fourn.entret.pt équip. a prova	1 249	2 514	1 266	50.33
60640000 Fourn. administratives porteurs	136		136	
60640001 Fourn. administratives a prova	1 834	991	843	85.07
60680000 Autres matières et fournitures		49	49	100.00
61100000 Sous-traitance générale	1 872	2 363	491	20.76
61300001 Locations diverses porteurs	2 337	1 070	1 267	118.39
61322000 Location immobilière a prova	37 364	26 281	11 084	42.17
61322300 Location ponctuelle a prova	1 078		1 078	
61350100 Location de matériel informat.	1 076	808	268	33.15
61350200 Hébergement site internet	1 662	3 175	1 513	47.66

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61350300 Abonnements logiciels informat	4 857		4 857	
61351000 Locations mobilières a prova	2 443	1 402	1 041	74.31
61400000 Charges locatives	240	100	140	140.00
61520000 Entretien réparat./biens immob	318	1 446	1 128	78.00
61550000 Entr.répar.biens mobil a prova		60	60	100.00
61560001 Maintenance a prova	2 421	2 105	316	15.02
61610200 Prime assurance aprova	1 890	1 005	885	88.03
61610300 Prime assurance entrepreneurs	1 817	1 587	230	14.51
61610400 Assurance emprunt		88	88	100.00
61610500 Assurance emprunt	857	1 064	207	19.48
61810000 Documentation générale	60		60	
62200000 Honoraires divers	2 391	16 629	14 238	85.62
62260000 Honoraires expert comptable	11 120	12 099	979	8.09
62262000 Honoraires cac	3 400	3 400		
62270000 Frais d'actes & de contentieux	184	449	265	58.99
62280000 Divers	279	1 013	734	72.48
62310000 Annonce insertion pub a prova	252	1 683	1 431	85.03
62341000 Cadeaux salariés	55	40	15	38.47
62411000 Transport sur achats		69	69	100.00
62510000 Voyages et déplacem a prova	39 572	22 382	17 190	76.80
62510001 Voyages et déplacem porteurs	11 773	4 166	7 607	182.58
62570000 Frais de réception a prova	6 438	2 832	3 606	127.31
62570001 Frais de réception porteurs	291	79	212	267.15
62600000 Affranchissements a prova	125	593	468	78.96
62610001 Frais telecom. a prova	3 462	3 395	67	1.98
62700000 Services bancaires	2 053	1 784	268	15.04
62810000 Cotisations diverses	1 597	3 259	1 661	50.98
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 858	12 704	2 154	16.95
63120000 Taxe d'apprentissage	1 866	1 411	455	32.23
63330000 Format° prof continue	1 474	1 723	250	14.50
63520000 Tva non récupérable	11 518	9 569	1 949	20.36
SALAIRES ET TRAITEMENTS	339 908	236 682	103 226	43.61
64110000 Salaires de base, appointement	312 513	225 341	87 172	38.68
64120000 Congés payés	4 693	213	4 906	NS
64130000 Solde de tout compte cape	6 219	2 190	4 029	183.99
64140000 Indemnités & avantages divers	16 483	9 104	7 380	81.06
64145000 Indemnité activité partielle		948	948	100.00
64180000 Rém du personnel à payer		688	688	100.00
CHARGES SOCIALES	90 064	61 978	28 086	45.32
64510000 Urssaf	51 168	30 792	20 376	66.17
64523000 Cpm prevoyance	2 907	3 354	447	13.32
64531000 Cpm retraite complémentaire	14 549	9 137	5 412	59.24
64533000 Cotisation frais de santé	2 332	2 290	43	1.86
64540000 Assedic	12 383	10 207	2 177	21.33
64580000 Charges soc./congrés payés	1 263	490	1 754	357.60
64750000 Medecine du travail	1 710	2 569	859	33.44
64800000 Autres charges de personnel	2 466	2 171	295	13.59
64810000 Formation du personnel	1 285	1 950	665	34.10

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	6 098	5 005	1 093	21.83
68111000 Dot.aux amort.des immo.incorp.	2 150	1 409	741	52.54
68112000 Dot.aux amort.des immo.corpor.	3 948	3 596	352	9.80
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 855	1 855		
68174000 Prov /dépré cptes clients	1 855	1 855		
AUTRES CHARGES	7 886	11 176	3 291	29.44
65400000 Pertes/créances irrécouvrables	7 268	7 278	9	0.13
65800000 Charges diverses de gest.cour.	617	3 899	3 281	84.17
Total des Charges d'exploitation	640 634	453 308	187 326	41.32
Résultat d'exploitation	85 697	2 870	82 827	NS
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 977	329	1 647	500.09
66110000 Interets des emprunts	1 977	329	1 647	500.09
Total des Charges financières	1 977	329	1 647	500.09
Résultat financier	1 977	329	1 647	500.09
Résultat courant avant impôts	83 721	2 541	81 180	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		832	832	100.00
77700000 Q p / subv. investissement		832	832	100.00
Total des Produits exceptionnels		832	832	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	11 709		11 709	
67100000 Charges exceptionnelles	10 855		10 855	
67120000 Amende et pénalité	854		854	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	15 000		15 000	
68710000 DOT PROVISION POUR RISQUE	15 000		15 000	
Total des Charges exceptionnelles	26 709		26 709	
Résultat exceptionnel	26 709	832	27 541	NS
Total des produits	726 331	457 010	269 321	58.93
Total des charges	669 320	453 637	215 682	47.55
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	57 012	3 373	53 639	NS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A Prova		POLE ECONOMIQUE M3E 4 Avenue du Mont Thabor 20090 AJACCIO	
SIRET	4 4 1 5 3 5 4 1 6 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Société coopérative de production à resp. 1 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

- 1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐
- 2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- 3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SAEC 10, Avenue de Paris Cabinet d'expertise comptable 20000 AJACCIO Tél: 04.95.51.72.20.			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu AJACCIO
		Qualité et nom du signataire:	Gérant
		Signature	PINELLI DENIS

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Copie Q: acta

Dossier N° 000168 en F100

Mission de présentation Voir le content d'Expert Comptable

SAEC

N° 2065 bis
2023

N° 2065 bis
2023

I	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		a	payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions					e		
autres que celles visées en (a),					f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		A Prova		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		POLE ECONOMIQUE M3E		20090 AJACCIO	
Numéro SIRET *		4 4 1 5 3 5 4 1 6 0 0 0 1 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014	8 010	016	5 119	2 891	5 041
	Immobilisations corporelles *	028	32 774	030	26 146	6 628	9 576
	Immobilisations financières * (1)	040	4 445	042		4 445	4 445
	Total I (5)	044	45 229	048	31 266	13 964	19 062
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			100
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	103 454	070	8 438	95 016	138 222
	Autres * (3)	072	304 607	074		304 607	153 671
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	45 862	086		45 862	456
	Charges constatées d'avance *	092	2 752	094		2 752	26 263
	Total II	096	456 675	098	8 438	448 237	318 712
	Total général (I+II)	110	501 904	112	39 704	462 200	337 774

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
		NET 1	NET 2
Capital social ou individuel *	120	5 840	5 840
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	5 160	5 160
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	82 252	82 252
Report à nouveau	134	(100 535)	(103 908)
Résultat de l'exercice	136	57 012	3 373
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	49 727	(7 284)
Provisions pour risques et charges	Total II 154	15 000	
Emprunts et dettes assimilées	156	260 959	254 228
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	10 452	6 213
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	40 465	41 058
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	62 997	43 560
Produits constatés d'avance	174	22 600	
Total III	176	397 473	345 058
Total général (I + II + III)	180	462 200	337 774

RENOUVOIS		RENOUVOIS		
(1)	(2)	(3)	(4)	
Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an	195
Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A copier/querier

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		A Prova		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le							Néant					
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13	1	1	2	2	0	2	2	1	3	1	1	2	2	0	2	1	1	1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210																			
	Production vendue	bien			215	214																			
		services *			217	218																			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222																			
	Production immobilisée *					224																			
	Subventions d'exploitation reçues					226																			
Autres produits					230																				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232																				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234																			
	Variation de stock (marchandises) *					236																			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238																			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240																			
	Autres charges externes * :					242																			
		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)																							
	Impôts, taxes et versements assimilés					244																			
		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)																							
	Rémunérations du personnel *					250																			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252																			
Dotations aux amortissements *					254																				
Dotations aux provisions					256																				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259																				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260																				
Total des charges d'exploitation (II)					264																				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270																				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280																			
	Produits exceptionnels					290																			
	Charges financières					294																			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		300																		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348																				
	Impôts sur les bénéfices *					306																			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310																			
B - RÉSULTAT FISCAL					312																				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316																			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318																			
	Provisions non déductibles *					322																			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324																			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des eples-cis d'associés			247		330																			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					251																			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998																			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999																			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997																			
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 septies)			986		342																			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)			981																					
	Zone franche urbaine (44 octies A)			987																					
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)			989																					
DÉDUCTIONS	Investissements outre-mer			344																					
	Créance due au report en arrière du déficit					346																			
	Zone de développement prioritaire (44 septies)					993																			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352																				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356																			
	Déficits antérieurs reportables : * 1.7.5.....7.7.2 dont imputés sur le résultat :																								
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370																			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A Prova

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
PENALITE		854
Total des réintégrations diverses	330	854

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A ProvaNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	8 010	412		414		416	8 010	416	8 010	8 010	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 390	442		444		446	1 390	446	1 390	1 390	
	Installations générales, agencements divers	450	7 065	452		454		456	7 065	456	7 065	7 065	
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	23 319	472	1 000	474		476	24 319	476	24 319	24 319	
Immobilisations financières		480	4 445	482		484		486	4 445	486	4 445	4 445	
TOTAL		490	44 229	492	1 000	494		496	45 229	496	45 229	45 229	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	2 969	502	2 150	504		506	5 119	506	5 119
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516	
	Constructions	520		522		524		526		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	273	532	278	534		536	551	536	551
	Installations générales, agencements divers	540	6 361	542	3 68	544		546	6 729	546	6 729
	Matériel de transport	550		552		554		556		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	15 564	562	3 302	564		566	18 866	566	18 866
TOTAL		570	25 168	572	6 098	574		576	31 266	576	31 266

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	②	③	④	⑤	Plus ou moins-values				
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A Prova

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622	15 000	624		626	15 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	13 851	652	1 855	654	7 268	656	8 438
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	13 851	682	16 855	684	7 268	686	23 438

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	57 866
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	175 772
Déficits reportables		984	117 906
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	117 906

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 406
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 621
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quai

5

Désignation de l'entreprise : A Prova				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	8
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	245 610
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	245 610
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	3 358
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	469 480
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	614
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	473 453
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	36 681
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	92 467
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	7 886
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	137 034
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	582 029
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	582 029
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	245 610	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée (ligne 143, portées en ligne 128)

* Des explications concernant ces cases ont été données dans la notice n° 1330-CVAE-SD et dans la notice n° 2013-NOT-SD et Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 4 1 5 3 5 4 1 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A Prova

ADRESSE (voie) POLE ECONOMIQUE M3E 4 Avenue du Mont Thabor

CODE POSTAL 20090 VILLE AJACCIO

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	11	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	183

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique MUNOZ Prénom(s) Marc

Nom marital % de détention 22.95 Nb de parts ou actions 42

Naissance : Date 251063 N° Département 99 Commune ORAN (99) Pays

Adresse : N° Voie B Résidence Brasilia

Code postal 20090 Commune AJACCIO Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom patronymique CIAVAGLINI Joelle Prénom(s)

Nom marital % de détention 22.95 Nb de parts ou actions 42

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal 20167 Commune MEZZAVIA Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 4 1 5 3 5 4 1 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A Prova

ADRESSE (voie) POLE ECONOMIQUE M3E 4 Avenue du Mont Thabor

CODE POSTAL 20090 VILLE AJACCIO

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	11	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	183

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique COMITI Prénom(s) Christian

Nom marital % de détention 12.02 Nb de parts ou actions 22

Naissance : Date 020371 N° Département Commune PETRETO-BICCHI Pays

Adresse : N° Voie Rce Pietralba Bat. G2

Code postal 20090 Commune AJACCIO Pays

Titre (2) Mme Nom patronymique DI GENNARO Prénom(s) Gisèle

Nom marital THIERRY % de détention 11.48 Nb de parts ou actions 21

Naissance : Date 210857 N° Département 99 Commune ALGER Pays

Adresse : N° Voie

Code postal 20129 Commune BASTELICACCIA Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 4 1 5 3 5 4 1 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A Prova

ADRESSE (voie) POLE ECONOMIQUE M3E 4 Avenue du Mont Thabor

CODE POSTAL 20090 VILLE AJACCIO

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	11	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	183

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique DEMAILLY Prénom(s) Serge

Nom marital % de détention 11.48 Nb de parts ou actions 21

Naissance : Date 200748 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays

Adresse : N° Voie ALBITRECCIA

Code postal Commune Pays

Titre (2) Mlle Nom patronymique MARTELLI Prénom(s) Cecile

Nom marital % de détention 10.93 Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A PROVA

Société Coopérative de Production à Responsabilité Limitée à capital variable
Siège social : Pôle Economique M3E - Immeuble Castellani - 4, avenue du Mont Thabor
20090 AJACCIO
RCS : AJACCIO 441 535 416

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 27 Juillet 2023.

L'an deux mille vingt trois, le 27 Juillet, à 17 heures 30, les associés de la société «**A PROVA**», société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable, dont le siège est Pôle Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor – 20090 - AJACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 441 535 416, se sont réunis au dit siège. Conformément à l'article 26.2 des statuts, Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Monsieur Denis PINELLI préside la séance en sa qualité de gérant associé ;
Madame Lyne BONNIER, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée est présente
Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur GERONIMI Pierre, en sa qualité de Secrétaire.
Le Président constate que sont présents ou représentés :

Etaient présents :

- Monsieur PINELLI Denis, propriétaire de 27 parts sociales
- Madame MARTELLI Cécile, propriétaire de 35 parts sociales
- Madame CIAVAGLINI Joëlle, propriétaire de 42 parts sociales
- Madame LECA Josette, propriétaire de 17 parts sociale
- Monsieur GERONIMI Pierre, propriétaire de 10 parts sociale
- Madame CESARI Laura, propriétaire de 5 parts sociales
- Madame SALVADORI Pierrette, propriétaire de 10 parts sociales
- Monsieur LUCIANI Michel propriétaire de 20 parts sociales
- Madame FILIPPI Clélie-Marie, propriétaire de 5 parts sociales

Etaient absents représentés :

- Monsieur DEMAILLY Serge propriétaire de 21 parts sociales (dont pouvoir à CIAVAGLINI Joëlle)
- Monsieur COMITI Christian propriétaire de 27 parts sociales (dont pouvoir à PINELLI Denis)
- Madame REMONNAY Myriam propriétaire de 6 parts sociales (dont pouvoir à MARTELLI Cécile)
- Monsieur GUADAGNINI Christian, propriétaire de 5 parts sociales (dont pouvoir à MARTELLI Cécile)
- Madame ANTONINI Tamar, propriétaire de 1 part sociale
- Monsieur MORELLI Paul Antoine propriétaire de 5 parts sociales (dont pouvoir à PINELLI Denis)

Etaient absents non représentés :

- Monsieur GUADAGNINI Jean-Baptiste propriétaire de 1 part sociale
- Madame COLONNA Céline propriétaire de 1 part sociale
- Monsieur MUNOZ Marc, propriétaire de 42 parts sociales
- Monsieur PERNICCI David, propriétaire de 2 parts sociales
- Madame RAGACHE Aurélia, propriétaire de 10 parts sociales

Etaient invités présents :

- Madame TRAMONI Andréa, alternante A PROVA
- Madame LURIE Marion, alternante A PROVA
- Madame DA SILVA Carla, alternante A PROVA
- Madame GENESTE Anaïs, référente formation A PROVA
- Monsieur MINICONI Jean-Michel, Directeur de la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

Lecture est ensuite faite du rapport d'activité du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les propositions de décisions suivantes :

Première résolution :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et d'activité du Gérant et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés par le Gérant, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle prend acte que les comptes annuels de l'exercice écoulé ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus de sa gestion au gérant.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Deuxième résolution :

Constatation du capital social de la SCOP à la clôture de l'exercice clos au 31/12/2022.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels 2022 constate qu'à la clôture du 31/12/2022, le capital social de la SCOP s'élève à 5840 € contre 5 840 € à la clôture de l'exercice précédent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Troisième résolution :

Affectation du résultat de l'exercice :

Au vu de la situation antérieure de la SCOP et compte tenu de l'article 34.3 des statuts, les excédents nets de gestion sont déterminés après déduction des reports déficitaires antérieurs à la clôture du 31/12/2022.

L'intégralité du bénéfice de l'exercice, soit 57 012 Euros, est imputé sur le report déficitaire de 100 535 Euros qui est ainsi minoré.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Quatrième résolution :

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Cinquième résolution :

Approbation du montant de la prime annuelle de gérance de Monsieur Denis PINELLI au titre de l'exercice 2022

L'Assemblée Générale approuve le montant de la prime annuelle de gérance versée à Monsieur Denis PINELLI au titre de l'exercice précédent et au titre de l'exercice 2022. Laquelle prime correspond à un montant forfaitaire de 500 Euros bruts mensuels et versée au titre des fonctions de gérant chaque mois durant 12 mois de janvier à décembre 2022.

Le mandat de la Gérance a été rémunéré à hauteur de 6 000 Euros.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Sixième résolution :

Approbation du montant de la prime annuelle de gérance de Monsieur Denis PINELLI au titre de l'exercice 2023

L'assemblée Générale approuve le montant de la prime annuelle de gérance de Monsieur Denis PINELLI au titre de l'exercice 2023. Laquelle prime correspondra à un montant forfaitaire de 500 Euros bruts mensuels et sera versée chaque mois durant 12 mois de janvier à décembre 2023, au Gérant désigné par l'assemblée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Septième résolution :

Approbation du budget prévisionnel 2023

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2023, approuve ledit budget prévisionnel 2023.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Huitième résolution :

Approbation du pourcentage de la contribution des Entrepreneurs salariés au financement des services mutualisés

L'Assemblée Générale approuve le pourcentage de la contribution des Entrepreneurs salariés au financement des services mutualisés. La contribution des Entrepreneurs Salariés correspondra pour l'exercice 2022 à 10% du Chiffre d'Affaires

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la dimension organisationnelle – Moyens humains et outils

Dimension organisationnelle :

- Moyens humains :

L'accompagnement proposé est individuel et collectif. L'accompagnement individuel est dispensé par 6 chargés d'accompagnement représentant 6 ETP, répartis entre la Région d'Ajaccio (CAPA), la Haute Corse (CAB) et le Sud Corse (Communauté de Communes du Sud Corse).

L'accompagnement individuel :

- 1 Rdv (de 1 à 2h) en moyenne pour les nouveaux Entrepreneurs par mois la première année
- 1 Rdv en moyenne tous les deux mois pour les Entrepreneurs la deuxième année,
- 1 Rdv par trimestre la troisième année...
- 2 rdv par an minimum.

L'accompagnement individuel consiste aussi en un accompagnement d'appui, réalisé hors Rdv pour traiter les demandes par mail ou téléphone, impliquant recherches et investigations ou non.

Le « portefeuille » d'entrepreneurs des chargés d'accompagnement est catégorisé principalement par zone géographique.

Le chargé d'accompagnement est l'interlocuteur unique des entrepreneurs sur les questions de développement de son projet et les questions de gestion.

Les ateliers constituent le cœur de l'accompagnement collectif :

- De nombreux ateliers d'appui au métier de l'entrepreneuriat sont proposés périodiquement
- Les réunions d'entrepreneurs sont organisées au rythme minimal de 1 par trimestre

- Outils :

Principalement axé autour de l'outil comptable et de gestion Quadraweb, ainsi qu'un outil Excel spécifique.

Prospective de l'accompagnement :

1 – Consolidation :

- Découverte du métier entrepreneur
- Développement de l'activité
- Envisager les perspectives et projeter son activité
- Faciliter les liens entre les entrepreneurs et leurs interactions
- Former les nouveaux sociétaires – parcours d'éducation coopérative
- Animer la vie coopérative – parrainage et groupe de travail associés

2 – Développement des activités :

- Pérennisation d'une activité entrepreneuriale en CAE
- Le passage en CESA et vers le sociétariat de sa/ses CAE
- Engagement dans la vie coopérative en qualité d'associé

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Dixième résolution :

Approbation de l'admission au sociétariat de Madame Anaïs GENESTE

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Onzième résolution :

Approbation du maintien du statut d'associé, à sa demande pour Monsieur Paul Antoine MORELLI

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Douzième résolution :

Approbation de la perte de la qualité d'associé pour Madame Aurélia RAGACHE

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

Treizième résolution :

Pouvoir pour formalité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des associés présents ou représentés**

=====

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 20 heures 00.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président de séance



A PROVA
Pôle Économique M3E
Immeuble Castellani
4 Avenue du Mont Thabor
20090 AJACCIO

Le Secrétaire de séance



A PROVA

Société Coopérative de Production à Responsabilité Limitée à capital variable
Siège social : Pôle économique M3E - Immeuble Castellani
4 avenue du mont Thabor
20090 AJACCIO
RCS : AJACCIO 441 535 416

Lyne Bonnier
Commissaire aux comptes
10, rue Paul Doumer

06310 Beaulieu-sur-Mer

LETTRE D'AFFIRMATION - COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la SCOPARL A PROVA afférents à l'exercice clos le 31/12/2022.

Ces comptes ont été arrêtés par le Gérant le 10 juillet 2023. Ils font apparaître des capitaux propres qui s'élèvent à 49 727 euros, y compris un bénéfice de 57 012 euros.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

RISQUE DE FRAUDE ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans la SCOPARL A PROVA. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

- a. de fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
- b. d'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

3. À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêt des comptes et du rapport d'activité, qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe des comptes.

LES EVENEMENTS SURVENUS depuis la date d'arrêté des comptes, en particulier le risque de reversement de la subvention du Fonds social européen ont fait l'objet d'un traitement comptable et d'une mention dans l'annexe des comptes clos le 31/12/2022.

HYPOTHÈSES DE LA DIRECTION UTILISÉES POUR QUE LES COMPTES REFLÈTENT BIEN TOUTES LES DÉCISIONS DE LA DIRECTION

5. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité de la SCOPARL A PROVA à ce jour, à mener à bien les actions envisagées à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Nous vous avons exposé nos plans d'actions définis pour l'avenir visant à permettre la poursuite de nos activités pendant les douze prochains mois ; ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction.

CORRECTE APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

6. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

7. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Nous vous avons, également, communiqué l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant, de manière exhaustive.

Le traitement comptable des relations et transactions avec les parties liées est conforme aux dispositions du référentiel comptable applicable.

Ajaccio le 12 juillet 2022

Le Gérant

A PROVA
Pôle Économique M3E
Immeuble Castellani
4 Avenue du Mont Thabor
20090 AJACCIO

**ANNEXE A LA LETTRE D’AFFIRMATION
RELATIVE À L’EXERCICE CLOS le 31/12/2022**

L'incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

**A - ÉTAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT
UN IMPACT SUR LE RÉSULTAT DE L’EXERCICE :**

DESCRIPTION DES ANOMALIES	IMPACT SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- NEANT - -	- NEANT - -
Effet sur le compte de résultat avant impôts	NEANT
Effet d'impôts	NEANT
Effet après impôts	NEANT

**B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES
PORTANT SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DE
L’ANNEXE**

- Néant

A PROVA

ENTREPRENDRE AUTREMENT EN CORSE!

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

A PROVA

Société Coopérative de Production à Responsabilité capital variable

Siège social : Pôle Economique M3E - Immeuble Castellani

4, avenue du Mont Thabor

20090 Ajaccio

L'ÉQUIPE D'APPUI D'A PROVA



DENIS PINELLI



CÉCILE MARTELLI



AURÉLIA RAGACHE



PIERRE GERONIMI



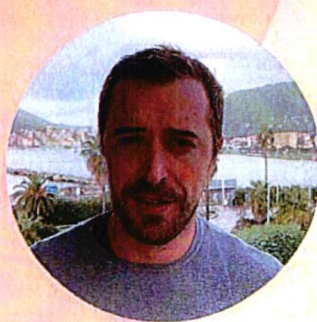
ANAÏS GENESTE



LAURA CESARI



CLÉLIE FILIPPI



PAUL ANTOINE MORELLI



CARLA DA SILVA



ANDRÉA TRAMONI



MARION LURIE

NOS PARTENAIRES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LABEL
COOPÉRER POUR
ENTREPRENDRE



SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA



Pépité
Corse



viaTéléPaese



Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

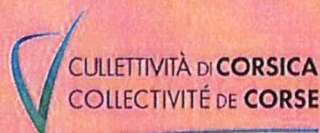


MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBBLICU



CRESS Corsica

Chambre Régionale de
l'Économie Sociale et
Solidaire de Corse



Cita di
Portivechju



Ce projet est
cofinancé par le Fonds
social européen dans
le cadre du
programme
opérationnel national
« Emploi et
Inclusion » 2014-
2020



COOPÉRER
POUR
ENTREPRENDRE

A PROVA

Société Coopérative de Production à Responsabilité capital variable

Siège social : Pôle Économique M3E – Immeuble Castellani

4, avenue du Mont Thabor

20090 -AJACCIO

RCS : AJACCIO 441 535 416



RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, afin que conformément à la loi et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Les délais de paiement clients se sont sensiblement réduits, même s'ils restent toutefois importants. En ce qui concerne l'ADEC, tout d'abord la convention CREA IMPRESE 2022 a été signée le 03 octobre 2022, cependant l'action a démarré le 1^{er} janvier 2022 et a été menée à son terme en totalité. Concernant l'antenne de Haute Corse et pour l'exercice 2022 l'action ADEC ESS est a atteint ses objectifs. Cette action étant triennale, l'action se poursuit pour 2023, à hauteur de 40 000 Euros par an. L'antenne de Haute Corse est essentiellement financée par les conventions CREA IMPRESE, ADEC 2B, les contrats de ville de BASTIA et de la CAB (business Game, parrainage et émergence de projet) auxquels il faut rajouter une partie du FSE. L'expérimentation Coopérative du Numérique (Code4Corsica) via la convention FSE+ s'est terminée le 31 décembre 2022. Le bilan d'activité a été réalisé et transmis aux services compétents et nous sommes en attente du paiement. Cette action représente un montant de 289 166 Euros du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022. Cela révèle malgré tout une nette amélioration et un redressement de la situation comptable de A PROVA, avec quand même une dynamique de progression notable. La situation actuelle reste de bon augure pour l'exercice 2023.

Projet Code4Corsica : accompagnement numérique FSE+

Il s'agit d'une convention relative à l'octroi d'une subvention du Fonds Social Européen au titre du Programme Opérationnel national pour l'Emploi et l'Inclusion d'un montant de 110 000€ (du 01/01/2020 au 31/12/2020). Suite à la crise COVID 19 un avenant nous a été accordé et a prolongé cette action jusqu'au 30 juin 2021. L'action s'est poursuivie avec le FSE représentant un montant de 289 166 Euros du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022.

Une nouvelle demande sera réalisée auprès du FSE pour l'année 2023.

De par son expérience du terrain, la coopérative a pu constater un fort besoin de mise en réseau des acteurs du numérique sur le territoire et de mutualisation des moyens de ces mêmes acteurs auxquels la coopérative a contribué à apporter des solutions concrètes, à savoir ; une insertion professionnelle durable, la possibilité de tester leur activité et leur marché, des perspectives innovantes et la possibilité d'expérimenter des projets novateurs.

De part cette convention, le projet appelé Code4Corsica a donc pour objectif de promouvoir le numérique en Corse, en accompagnant des personnes ayant des besoins digitaux et/ou marketing.

Actions d'animations du territoire

Ayant pris une dimension régionale en 2019, les actions comme le parrainage, le Business Game, l'émergence de projets et l'analyse tendancielle ont été reconduites pour l'année 2022.

Marché public Pôle Emploi « Passer'elles »

Pour l'année 2022, la coopérative s'est positionnée de nouveau sur un marché public Pôle Emploi « PASSER'ELLES ». Ce marché a été obtenu pour 3 lots, concernant BASTIA, GHISONACCIA et CORTE ;

Il s'agit là d'accompagner des femmes demandeuses d'emploi, dans leur changement de situation professionnelle. Nous proposons à ces femmes de travailler individuellement sur leur profil afin de valoriser leur future recherche d'emploi ou de créer leur propre activité. En parallèle, elles ont pour objectif, collectivement, d'imaginer un projet de création d'entreprise (virtuel) qu'elles présenteront devant un jury de professionnels à la fin de la prestation (3 mois). CA 2022 de l'action : 55373 Euros

Accompagnement CAPA

La convention CAPA dédiée à l'accompagnement à la création d'entreprise en région CAPA pour un montant de 15 000 Euros s'est poursuivie sur l'année 2022.

Une nouvelle convention dédiée à l'accompagnement des entreprises solidaires (ESS) a été obtenue pour un montant de 6000 Euros

Marché public Pôle Emploi : Atelier Conseil

Dans le cadre d'un regroupement de candidats avec la CCI, la chambre des métiers et ID Formation à Ajaccio le marché public de Pôle emploi « Atelier Conseil » s'est poursuivi en 2022. Cette action correspond à un chiffre d'affaires de 43 494 Euros pour l'exercice 2022 auxquels il faut rajouter 1630 Euros de bonus satisfaction.

La formation

Le pôle formation de la coopérative ne cesse de se développer, nous avons été sollicités pour intervenir sur la formation « BPJEPS » (APT DOMISCO et DPTR), la formation « DEJEPS » au CSJC, ainsi que dans le cadre du marché CCI de Corse.

- BPJEPS /DEJEPS : 9650 Euros
- CCI: 20 802 Euros
- Particulier : 2800 Euros

Dans le cadre de la formation professionnelle, A PROVA a obtenu, en août 2021, après AUDIT, le label QUALIOPI. Ce label est indispensable pour continuer à exercer dans le domaine de la Formation Professionnelle, notamment auprès des consulaires, des autres organismes de formation (CSJC, AFPA, Institut Consulaire). D'autre part, ce label nous permet de répondre aux marchés publics Pôle Emploi, Etat, Collectivités.

En d'autres termes, sans ce label A PROVA ne pourrait quasiment plus exercer son activité.

Ce label a nécessité un coût important autant en ressources humaines que financièrement (6000 Euros).

Appel d'offre CCI : formation professionnelle

Toujours dans l'optique de développer notre organisme de formation, nous avons été retenus, comme en 2021, sur un appel d'offre relatif à l'achat de prestations intellectuelles d'enseignement pour les formations dispensées par CCI FORMATION CORSICA : montant supérieur au seuil de 139 000€.

Accompagnement à la création/reprise d'entreprise

En ce qui concerne le Créa'Imprese 2022, nous avons atteint la totalité de l'objectif, soit 70 personnes accompagnées pour 50 créations d'entreprises.

ASEPT : Ateliers seniors :

Partenariat avec l'ASEPT *(Association Santé Education et Prévention sur les territoires)*

Il s'agit de réaliser et d'animer des ateliers numériques destinés aux publics seniors afin de les initier à l'utilisation d'outils numériques pour des usages courants tels que :

- Découverte de la tablette et premiers apprentissages
- Comment faire ses démarches administratives en ligne
- Utilisation de la tablette pour les ateliers à distance
- Rester connecté avec sa famille et ses amis
- Utilisation de la tablette pour les loisirs
- Comment éviter les arnaques
- CA de l'action pour 2022 : 4275 Euros

Recrutements 2022

Aux vues du développement de la coopérative et de sa volonté de rayonnement régional, A PROVA a fait le choix d'investir dans l'alternance avec le recrutement le 10 octobre 2022 de Melle Marion LURIE en remplacement de Melle Elsa PIOU terminant son contrat le 1^{er} septembre 2022. Melle LURIE exercera dans le domaine de la communication dans le domaine de la communication et de l'animation.

L'alternance est aidée financièrement à hauteur de 8000 Euros annuels.

Public accompagné par dispositifs en 2022 :

CREA'IMPRESE

- Phase 1 : 75 bénéficiaires
- Phase 3 : 50 bénéficiaires

A PROVA - CODE 4 CORSICA FSE + (Transition numérique)

FSE : 2021/2022

144 personnes accompagnées en individuel
816 bénéficiaires en ateliers collectifs

Numérique Inclusif 2021/2022 :

142 personnes accompagnées

DISPOSITIF CUMPAR'IMPRESA (Parrainage)

Région :

Les parrainés : +269 parrainés dont 113 issus de QPV
165 jeunes dont 73 en QPV
Les parrains : + 61 parrains

Territoire CAPA :

Les parrainés : + 170 parrainés dont 87 en QPV
127 jeunes dont 69 en QPV
Les parrains : + 18 parrains

Territoire CAB :

Les parrainés : + 74 parrainés dont 24 en QPV
28 jeunes dont 3 en QPV
Les parrains : + 39 parrains

Territoire CC Sud Corse :

Les parrainés : + 25 parrainés dont 2 en QPV
10 jeunes dont 1 en QPV
Les parrains : + 4 parrains

CONVENTION ACCOMPAGNEMENT CAPA : 20 PORTEURS

- 20 bénéficiaires accompagnés
- 16 créations d'activité (15 micros – 1 SARL)
- 4 abandons
- 14 femmes
- 7 bénéficiaires en QPV
- 1 bénéficiaire en situation de handicap
- 9 personnes faiblement qualifiées

CONVENTION ACCOMPAGNEMENT CAPA ENTREPRISES SOLIDAIRES :

2 entreprises accompagnées : CRESS, EPA

1 entreprise en cours : INIZIATIVA

EMERGENCE CAPA

3 émergences de profil individuelles pour aboutir sur des projets de :

- Personnalisation couture pour vêtement de bébés
- Thermo-laquage
- Maison d'édition numérique littéraire

EMERGENCE BASTIA

- 3 personnes accompagnées : 100% de femmes 3 demandeurs d'emploi

ANALYSE TENDANCIELLE CAPA

- 1 analyse tendancielle pour 11 jeunes du LEP Finosello en classe de BAC PRO hôtellerie restauration.

BUSINESS GAME

CAPA

1 Business Game sur la thématique de "Budgetiser l'ouverture d'un service dans un garage" à la demande du Lycée Professionnel Jules Antonini. Nous retrouvons une classe de CAP Maintenance de voitures particulières. Au total 10 jeunes.

BASTIA

- Demande de report sur 2023 - convention trop tardive (fin novembre 2022)

ACTION PASSERELLE Pôle Emploi :

BASTIA :

- 25 femmes demandeurs d'emploi dont 9 abandons

GHISONACCIA :

- 8 femmes demandeurs d'emploi dont 1 abandon

CORTE :

- 6 femmes demandeurs d'emploi dont 1 abandon

ASEPT - Ateliers numériques pour les seniors)

- Corse du Sud : 14 participants

- Haute Corse : 15 participants

Ces ateliers sont animés en partenariat avec l'ASEPT

LE TEST D'ACTIVITE

Les entrées 2022 :

- Contrats CAPE :
 - Corse du Sud : 6 bénéficiaires
 - Haute Corse : 3 bénéficiaires
- Entrepreneurs Salariés :
 - Corse du Sud : 1 bénéficiaire

Les sorties 2022

- Contrats CAPE :
 - Corse du Sud : 1 sortie
 - 1 sortie – ES
 - Haute Corse : 4 sorties, 1 abandon, 3 créations
- Entrepreneurs Salariés :
 - Corse du Sud : 1 sortie, ES SCOP NANTES
 - Haute Corse : 0 sorties

Examen des comptes et résultats

Le total du bilan est de 462 200 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 57 012 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Une demande de subvention auprès du Fonds Social Européen au titre du programme " EMPLOI ET INCLUSION " a été déposée par la SCOP A PROVA le 13 mai 2022.

A l'issue de la commission du 8 novembre 2022, le service FSE de la DREETS a donné un avis favorable pour financer le programme à hauteur de 100% soit 289 165 euros couvrant la période du 01 juillet 2021 au 31 décembre 2022.

Nous pouvons donc noter une nette amélioration et un redressement de la situation comptable de A PROVA, avec une dynamique de progression notable.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'activité de la coopérative a poursuivi sa progression et s'est nettement améliorée en comparaison des exercices précédents. (Exercices 2020 et 2021 impactés par la pandémie de COVID 19).

Le total des produits d'exploitation s'élève à 726 331 Euros pour 2022 contre 456 178 pour 2021. Soit une augmentation de 59.22 %.

Les productions de services ont augmenté de 3.5 % par rapport à 2021 avec un CAHT de 245 610 Euros.

En mars 2022 la SCOP a ouvert un compte auprès de la Caisse d'Epargne (AGE du 10 mars 2022). La Caisse d'Epargne propose des facilités de trésorerie, notamment DAILLY sur nos conventions ainsi qu'un découvert autorisé adapté à notre activité.

Le compte LCL est maintenu et est utilisé désormais pour les Entrepreneurs salariés et les Contrats CAPE. D'autre part, une avance de trésorerie de 90 000 Euros auprès de CAPI nous a été accordée. Les prêts en cours sont en cours de remboursement ainsi que le PGE contracté en 2020. (cf détail bilan passif)

La convention CREA IMPRESE se poursuit. (Dispositif biennal (2021 2022 mais reconduit en 2023)

Le financement lié à l'action est de 90 500 Euros (83 000 Euros les années précédentes) s'étalant sur une durée de trois ans pour les phases 1 et 3.

L'action CREA'IMPRESE se décline comme suit :

- Phase métier 1 : aide au montage

Nombre d'actions : 75

Montant Phase 1 : 30000 Euros

- Phase Métier 3 : appui au démarrage et développement (sur 3 ans)

Nombre d'actions : 55

-Phase 3 1^{ère} année : 24200

-Phase 3 2^{ème} année : 18150

-Phase 3 3^{ème} année : 18150

Montant phase 3 (sur trois ans) : 60 500 Euros

Total Action : 90500 Euros

FLASHCOOP :

Il s'agit de la création d'une coopérative jeunesse sur une durée d'une semaine
2 jeunes accompagnés en contrat CAPE

MARRAINAGE EN REGION :

Action spécifique de marrainage pour les femmes. Action en cours convention signée le 27 octobre 2022.

Financement BPI : 8000 Euros

Financement DRDFE : 15000 Euros

TOTAL : 23000 Euros

Il est à noter qu'une provision pour risque de 15 000 euros a été comptabilisée afin de prendre en compte sur l'exercice le risque de reversement de la subvention du Fonds social Européen.

Financement CAF : 5000 Euros

D'autre part, il a été comptabilisé sur l'exercice des produits constatés d'avance pour 22 600€ afin de prendre en compte la quote part des subventions non utilisées sur l'exercice.

RESULTAT – AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (Bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 57 012 Euros.

Affectation du résultat de l'exercice :

Au vu de la situation antérieure de la SCOP et compte tenu de l'article 34.3 des statuts, les excédents nets de gestion sont déterminés après déduction des reports déficitaires antérieurs à la clôture du 31/12/2022.

L'intégralité du bénéfice de l'exercice, soit 57 012 Euros, est imputé sur le report déficitaire de 100 535 Euros qui est ainsi minoré.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'activité de A PROVA pour 2022 poursuit son évolution, avec de nouveaux marchés ainsi qu'un net développement de la formation et des prestations dites marchandes. Nous restons somme toute très optimistes quant à la poursuite de l'activité qui semble reprendre un bon rythme de croisière. Il est à noter que les résultats du DLA nous ont beaucoup aidés à entamer un travail de réorganisation, notamment en Ressources Humaines mais aussi sur le volet commercial.

Ce DLA se poursuit en 2023 avec une spécificité sur l'organisation RH

Cependant, A PROVA subit toujours des retards de conventionnement, ce qui nous cause encore quelques soucis. La convention FSE (200 000 Euros) tarde à être soldée (retards administratifs de la DREETS) . Nous avons donc fait une DAILLY auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 100 0000 Euros.

Il en est de même pour la convention CREA IMPRESE 2023 qui se poursuit mais nous n'avons toujours pas perçu les acomptes liés soit 30 000 Euros ainsi que les soldes de phases 3 pour 2020 et 2021.

Nous constatons malgré tout une nette amélioration de fonctionnement de l'ADEC, par rapport aux années précédentes et les délais de règlements ont été très nettement raccourcis.

DEMARCHE RSE :

A PROVA en 2023 a entamé la démarche pour obtenir le label RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

La RSE se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes.

La RSE s'appuie sur sept piliers fondamentaux :

1 La gouvernance de l'organisation

2 Les droits de l'homme

3 Les relations et conditions de travail

4 L'environnement

5 La loyauté des pratiques

6 Droits des consommateurs

7 Les communautés et le développement local

Notre commissaire aux comptes, Madame Lyne Bonnier a réalisé un diagnostic de la maturité RSE d'A PROVA. Ce rapport de maturité RSE vous sera présenté lors de notre assemblée générale annuelle.

Marché public Pôle Emploi « Passer'elles »

Pour l'année 2023, le marché public Pôle Emploi « PASSER'ELLES » a été reconduit. Celui-ci se divise en 2 lots : Ghisonaccia et Corté pour un montant total de 18700 Euros.

L'action Passer'elles consiste à accompagner des femmes demandeuses d'emploi, dans leur changement de situation professionnelle. Nous proposons à ces femmes de travailler individuellement sur leur profil afin de valoriser leur futur recherche d'emploi ou de créer leur propre activité. En parallèle elles ont pour objectif, collectivement, d'imaginer un projet de création d'entreprise (virtuel) qu'elles présenteront devant un jury de professionnels à la fin de la prestation (3 mois).

Marché public Pôle Emploi : Ateliers Conseil

Le marché « Ateliers » du Pôle Emploi se poursuit et a pris sa vitesse de croisière avec divers ateliers sur Ajaccio, Propriano et Porto Vecchio. Il arrivera à son terme fin 2023. Le marché représente en moyenne 40 000 Euros annuels.

La formation

Le pôle formation de la coopérative ne cesse de se développer, nous avons été sollicités pour intervenir sur la formation « BP JEPS » et DEJEPS au CSJC, ainsi qu'auprès de la CCI de Corse dans le cadre d'un marché public auquel nous avons répondu en partenariat avec la CCI de Corse du Sud, la Chambre des métiers de Corse ainsi qu'avec ID Formation.

Certification QUALIOPI

La coopérative, certifiée QUALIOPI en Septembre 2021 a été ré-auditée avec succès le 11 avril 2023. Cette certification nous permet de poursuivre nos activités de formation, notamment avec le CSJC, la CCI, le Pôle Emploi et les autres organismes de formation tels l'AFPA et l'Institut Consulaire.

Les actions conventionnées ou en cours de conventionnement pour 2023

ETAT

DREETS Parrainage Cumpar'Impresa	17000
DREETS SOLIDARITES Parrainage Cumpar'Impresa	18300 (en cours)
DREETS DDETSPP EMERGENCE 2B	3500
CITES EDUCATIVES BASTIA	9500
TOTAL	48300

CAPA

CAPA CUCS ANALYSE TENDANCIELLE	1500
CAPA CUCS BUSINESS GAME	1500
CAPA CUCS EMERGENCE	3000
CAPA CUCS PARRAINAGE	2000
CAPA ACCOMPAGNEMENT CREATION D'ENTREPRISE	15280
CAPA ACCOMPAGNEMENT ENTREPRISES SOLIDAIRES	6000
TOTAL	29280

ADEC CREA IMPRESE

PHASE METIERS 1	30000
PHASE METIERS 3 1 ^{ère} Année	24200
PHASE METIERS 3 2 ^{ème} Année	18150
PHASE METIERS 3 3 ^{ème} Année	18150
TOTAL	90500

VILLE DE BASTIA / CAB

EMERGENCE	1000
BASTIA CŒUR DES TERRITOIRES (En cours de conventionnement)	
CITES EDUCATIVES (en cours)	
TOTAL	1000

ADEC ESS HAUTE CORSE

PROGRAMME ESS ADEC 2B	40000
TOTAL	40000

FSE ACTION A PROVA -C4C

FSE NUMERIQUE (demande en cours)	Demande en cours
TOTAL	145 000

FLASH COOP

Financement CAF (en cours)	5000
TOTAL	5000

PROJET LANCÔME (Illettrisme /Illetronisme)

ANLCI	5000
TOTAL	5000

Recrutements 2023

Aux vues du développement de la coopérative et de sa volonté de rayonnement régional, A PROVA a fait le choix d'investir dans la ressource humaine :

- Mai 2023 : Nathalie MANAUT ESQUIEULE (CDD mi-temps) en remplacement de Mathilde BOURCIER (départ pour fin de CDD)
- Juin 2023 : Anaïs GENESTE, en remplacement de Aurélia RAGACHE départ en rupture conventionnelle le 31 janvier 2023.

Les aides liées aux contrats d'apprentissage sont à hauteur de 8000 Euros annuels.

Départs 2023

- 31 janvier 2023 : Aurélia RAGACHE - Rupture conventionnelle - Création d'une activité indépendante
- 5 Mars 2023 - Paul Antoine MORELLI - Rupture conventionnelle - Reprise d'un Hôtel sur la région de Porto Vecchio.

Site internet et communication

Notre communication s'est étoffée et développée. La coopérative est présente sur tous les réseaux sociaux, communique régulièrement sur toutes ses actions.

Dans le cadre du développement de sa communication, la coopérative a travaillé sur la refonte de sa charte graphique, le changement de son identité visuelle ainsi qu'un nouveau logo. Tout ceci devrait être présenté au grand public d'ici la fin d'année 2023.

La communication de la structure sera dispensée en interne avec l'assistance d'un prestataire externe.

LES RISQUES

Situation sur les risques environnementaux

Il n'existe pas de risque particulier à signaler.

Risques technologiques

Il n'existe pas de risques technologiques à proprement parler.

Risques professionnels

Il n'existe pas de risques professionnels à proprement parler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Liste des mandats exercés et rémunérations :

Nom et Prénom	Fonction	Début du mandat	durée	fin du mandat
Monsieur PINELLI Denis Né le 04 Août 1963 à Ajaccio demeurant Lieu dit Collu Gualdu 20121 - AZZANA	Gérant	01/07/2020	4 ans	30/06/2024

Le mandat de la Gérance a été rémunéré à hauteur de 6 000 €

DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES PAR DATE D'ÉCHÉANCE

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose ainsi :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 20 658 euros, échéance à fin février 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 41 058 euros, échéance à fin février 2022

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 40 465 euros, échéance à fin février 2023

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES
D'AVENIR POUR 2023 :

Total des produits d'exploitation de 661 476 € répartis comme suit :
BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60	ACHATS		70	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	181,508
		35,475			
	Prestations de services	16,282			
	Achats matières et fournitures	8,954	74	Subventions d'exploitation	479,968
	Autres fournitures	2,098		Etat :	
	Achat petit matériel informatique	8,141		DREETS	61,123
61	SERVICES EXTERIEURS	63,762		Région(s) :	
	Locations	48,633		Collectivité de Corse	2,500
	Entretien et réparation	1,628		ADEC	188,000
	Assurance	2,442			
	Documentation	204			
	Colloques séminaires	10,855		Intercommunalité(s) : EPCI	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	75,989		CAPA	34,280
	Rémunérations intermédiaires et honoraires	23,065		CAB	9,000
	Publicité, publication	10,855		CCSC	6,190
	divers pourboires dons	1,356		Commune(s) :	
	Déplacements, missions	29,169		VILLE DE BASTIA	17,000
	Affranchissements	1,628			
	Télécommunication	2,645		Organismes sociaux	
	Services bancaires	489		CAF	7,500
	Cotisations diverses	6,783		Fonds Européens / FSE	145,000
				Autres établissements publics	
63	IMPOTS ET TAXES	1,085		ANLCI	5,000
	Impôts et taxes sur rémunération			BPI	4,375
	Autres impôts et taxes	1,085			
64	CHARGES DE PERSONNEL	483,759			
	Rémunération des personnels	353,459			
	Charges sociales	114,529			
	Autres charges de personnel	15,772			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	206	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	713	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	487	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
TOTAL DES CHARGES		661,476	TOTAL DES PRODUITS		661,476

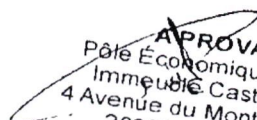
Malgré les difficultés conjoncturelles, la société a atteint une taille critique au niveau notamment de son effectif, de sa capacité de travail et de sa gouvernance. Il est nécessaire de continuer à asseoir la stratégie de A PROVA sur la Région et de poursuivre la révision de l'organisation interne.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE :

Nous vous demandons, conformément à l'article L 223-19 du Code de Commerce, d'approuver les termes du rapport du Commissaire aux Comptes de la société sur les conventions visées à ce même article

Ajaccio le : 27/07/2023

La gérance


APPROVA
Pôle Économique M3E
Immeuble Castellani
4 Avenue du Mont Thabor
20090 AJACCIO

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

SCOP ARL A PROVA

Pôle Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor - 20090 - AJACCIO

Représentée

☒ par son représentant légal : PINELLI Denis – Gérant Mandaté

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

☒ Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

prénom:

adresse ou dénomination:

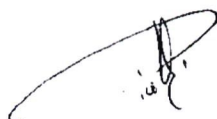
.....

adresse du siège:

.....

numéro unique d'identification- (Siren):

Signature :



A PROVA
Pôle Économique M3E
Immeuble Castellani
4 Avenue du Mont Thabor
20090 AJACCIO

55



Coopérative d'Activités et d'Emploi
SIRET: 441535416 00024 APE 7022 Z

Pôle Economique M3E
Immeuble Castellani
4, Avenue du Mont Thabor
20090 AJACCIO
RCS : AJACCIO 441 535 416 7022 Z

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, Madame le commissaire aux comptes

J'ai l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre société qui se réunira le jeudi 27 juillet 2023 à 17 heures 30, au Pôle Économique M3E, Immeuble Castellani, 4 avenue du Mont Thabor – 20090 – AJACCIO et sera appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion et d'activité du Gérant
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2022
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées ; approbation de ces conventions
- Constatation du capital social de la SCOP à la clôture de l'exercice clos au 31/12/2022
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions réglementées
- Approbation du montant de la prime annuelle de gérance de Monsieur Denis PINELLI au titre de l'exercice 2022
- Approbation du montant de la prime annuelle de gérance de Monsieur Denis PINELLI au titre de l'exercice 2023
- Approbation du budget prévisionnel 2023
- Approbation du pourcentage de la contribution des Entrepreneurs salariés au financement des services mutualisés
- Approbation de la dimension organisationnelle — Moyens humains et outils
- Proposition d'admission au sociétariat de :
Madame GENESTE Anaïs
- Approbation du maintien du statut d'associé, à sa demande pour :
Monsieur MORELLI Paul-Antoine - Rupture conventionnelle du 05 mars 2023
- Approbation de la perte de la qualité d'associé pour :
Madame Aurélia RAGACHE, rupture conventionnelle le 31/01/2023
- Questions diverses
- Pouvoir pour formalité

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, Madame le Commissaire aux comptes, l'expression de mes sentiments distingués.

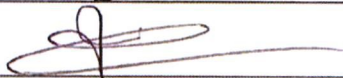
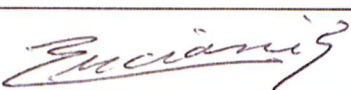
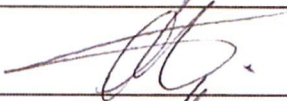
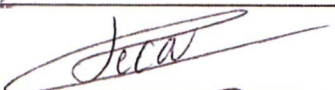
Ajaccio le 12 juillet 2023
Le Gérant

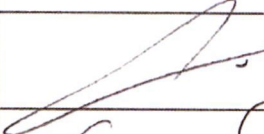
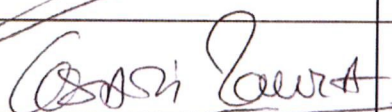
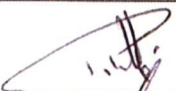


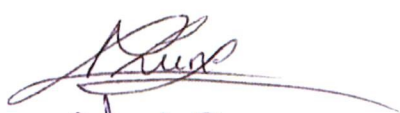
SCOP ARL A PROVA
 Pôle Economique M3E
 Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor
 20090 AJACCIO
 RCS : AJACCIO 441 535 416

AGO du 27 Juillet 2023

EMARGEMENT

Nom/Prénom	Signature	Pouvoir à
CIAVAGLINI Joëlle		
MUNOZ Marc		
LUCIANI Michel		
DEMAILLY Serge		CIAVAGLINI Joëlle
COMITI Christian		PINELLI Denis
GUADAGNINI Christian		MAZZINI Cécile
MARTELLI Cécile		
PINELLI Denis		
LECA Josette		
ANTONINI Tamara		GUADAGNINI Cécile
GUADAGNINI Jean-Baptiste		
COLONNA Céline		

PERNICCI David		
REMONNAY Myriam		MARCELLE GÉLÉ
GERONIMI Pierre		
RAGACHE Aurélia		
SALVADORI Pierrette		
CESARI Laura		
FILIPPI Clélie Marie		
MORELLI Paul Antoine		PIRELLA JENNY

MINICONI Sam Michel		(invité)
TRAMON! ANDRÉA		(invitée)
GENESTE Anaïs		(invitée)
LURIE Marion		(invitée)
DA SILVA Carla		(invitée)

Coopérative d'Activités et d'Emploi A PROVA
Société Coopérative de Production à Responsabilité Limitée
Siège social : Pôle Economique M3E - Immeuble Castellani
4 Avenue du mont Thabor- 20090 AJACCIO
RCS : AJACCIO 441 535 416

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27/07/2023

POUVOIR

Je soussigné Serge Demailly, titulaire de 21 parts sociales de la SCOP A PROVA, société coopérative de production à responsabilité limitée, dont le siège est situé: Pôle Economique M3E - Immeuble Castellani 4 Avenue du mont Thabor- 20090 AJACCIO

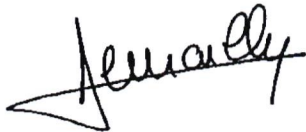
délègue par les présentes, tous pouvoirs à Denis Pinelli, ou à défaut à Joëlle Ciavaglini, à l'effet de me représenter à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société, qui aura lieu au siège social le 27/07/2023, où il sera délibéré sur l'ordre du jour porté sur la convocation.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise de plus de la moitié du nombre total des associés, le présent pouvoir sera valable pour l'assemblée réunie ultérieurement sur seconde convocation avec le même ordre du jour.

Par suite, examiner tous documents, intervenir dans tous les débats, prendre part à tous votes (éventuellement : accepter toutes missions ou fonctions) et, plus généralement, faire le nécessaire.

Fait à Barcelone , le 18/07/2023

Bon pour pouvoir





A PROVA

***Société Coopérative de Production à Responsabilité Limitée
au capital variable de 5 840 €***

***Siège social : Pôle Économique M3E – Immeuble Castellani
4, avenue du Mont Thabor***

20090 - AJACCIO

RCS : AJACCIO 441 535 416

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/07/2023

POUVOIR

Je soussigné, COMITI Christian titulaire de 27 parts sociales de la SCOP A PROVA société coopérative de production à responsabilité limitée au capital variable de 5840 €, dont le siège est situé Pôle Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor – 20090 – AJACCIO,

délègue par les présentes, tous pouvoirs à M. Dissella Denis..... ou à défaut à M. à l'effet de me représenter à l'assemblée générale mixte des actionnaires de ladite société, qui aura lieu au Pôle Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor – 20 090 – AJACCIO, le 27/07/2023, où il sera délibéré sur l'ordre du jour porté sur la convocation.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise de plus de la moitié du nombre total des associés, le présent pouvoir sera valable pour l'assemblée réunie ultérieurement sur seconde convocation avec le même ordre du jour.

Par suite, examiner tous documents, intervenir dans tous les débats, prendre part à tous votes (éventuellement : accepter toutes missions ou fonctions) et, plus généralement, faire le nécessaire.

Fait à Ajaccio, le 25/07/2023

Bon pour pouvoir.

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)



Coopérative d'Activités et d'Emploi*

A PROVA

***Société Coopérative de Production à Responsabilité Limitée
au capital variable de 5 840 €***

***Siège social : Pôle Économique M3E – Immeuble Castellani
4, avenue du Mont Thabor***

20090 - AJACCIO

RCS : AJACCIO 441 535 416

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/07/2023

POUVOIR

Je soussigné... *Christian Guaschi*... titulaire de.....parts sociales de la SCOP
A PROVA société coopérative de production à responsabilité limitée au capital variable de
5840 €, dont le siège est situé Pôle Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du
Mont Thabor – 20090 – AJACCIO,
délègue par les présentes, tous pouvoirs à M. *MARCEL COLE*..... ou
à défaut à M. à l'effet de me représenter à
l'assemblée générale mixte des actionnaires de ladite société, qui aura lieu au Pôle
Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor – 20 090 – AJACCIO,
le 27/07/2023, où il sera délibéré sur l'ordre du jour porté sur la convocation.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise de plus de la moitié
du nombre total des associés, le présent pouvoir sera valable pour l'assemblée réunie
ultérieurement sur seconde convocation avec le même ordre du jour.

Par suite, examiner tous documents, intervenir dans tous les débats, prendre part à tous votes
(éventuellement : accepter toutes missions ou fonctions) et, plus généralement, faire le
nécessaire.

Fait à Ajaccio, le

21/07/2023

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)



A PROVA

***Société Coopérative de Production à Responsabilité Limitée
au capital variable de 5 840 €***

***Siège social : Pôle Économique M3E – Immeuble Castellani
4, avenue du Mont Thabor***

20090 - AJACCIO

RCS : AJACCIO 441 535 416

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/07/2023

POUVOIR

Je soussignée Tamar ANTONINI, titulaire de 01 part sociale de la SCOP A PROVA société coopérative de production à responsabilité limitée au capital variable de 5840 €, dont le siège est situé Pôle Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor – 20090 – AJACCIO,

délègue par les présentes, tous pouvoirs à M. ... G. ELONIA ... ou à défaut à M. à l'effet de me représenter à l'assemblée générale mixte des actionnaires de ladite société, qui aura lieu au Pôle Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor – 20 090 – AJACCIO, le 27/07/2023, où il sera délibéré sur l'ordre du jour porté sur la convocation.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise de plus de la moitié du nombre total des associés, le présent pouvoir sera valable pour l'assemblée réunie ultérieurement sur seconde convocation avec le même ordre du jour.

Par suite, examiner tous documents, intervenir dans tous les débats, prendre part à tous votes (éventuellement : accepter toutes missions ou fonctions) et, plus généralement, faire le nécessaire.

Fait à Ajaccio, le 24/07/2023

« bon pour pouvoir »

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)



A PROVA

***Société Coopérative de Production à Responsabilité Limitée
au capital variable de 5 840 €***

***Siège social : Pôle Économique M3E – Immeuble Castellani
4, avenue du Mont Thabor***

20090 - AJACCIO

RCS : AJACCIO 441 535 416

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/07/2023

POUVOIR

Je soussigné, MORELLI Paul-Antoine, titulaire de 5 parts sociales de la SCOP A PROVA société coopérative de production à responsabilité limitée au capital variable de 5840 €, dont le siège est situé Pôle Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor – 20090 – AJACCIO,

délègue par les présentes, tous pouvoirs à M. Morelli Paul-Antoine ou à défaut à M. à l'effet de me représenter à l'assemblée générale mixte des actionnaires de ladite société, qui aura lieu au Pôle Economique M3E – Immeuble Castellani – 4, avenue du Mont Thabor – 20 090 – AJACCIO, le 27/07/2023, où il sera délibéré sur l'ordre du jour porté sur la convocation.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise de plus de la moitié du nombre total des associés, le présent pouvoir sera valable pour l'assemblée réunie ultérieurement sur seconde convocation avec le même ordre du jour.

Par suite, examiner tous documents, intervenir dans tous les débats, prendre part à tous votes (éventuellement : accepter toutes missions ou fonctions) et, plus généralement, faire le nécessaire.

Fait à Ajaccio, le 25/07/2023

« Bon pour pouvoir »

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

Lyne BONNIER

Commissaire aux comptes

Inscrit par la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

SCOP ARL A PROVA

POLE ECONOMIQUE M3E

IMMEUBLE CASTELLANI

4 AVENUE DU MONT THABOR

20090 AJACCIO

RCS AJACCIO 441 535 416

10 Rue Paul Doumer - 06310 Beaulieu sur mer

Téléphone : 06 20 34 91 80

lyne.bonnier@wanadoo.fr

 **commissaire
aux comptes**

Membre d'une association agréée : le règlement des honoraires par chèque est accepté

SCOPARL « A PROVA »

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés de la société coopérative à responsabilité limitée « A PROVA »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCOOP « A PROVA », relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur un risque provisionné de reversement à hauteur de 15 000 € au titre d'un financement du Fonds Social Européen 2022, décrit dans l'annexe à la note « Faits Caractéristiques De L'exercice »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les actifs immobilisés ainsi que les créances sont évalués selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaulieu sur mer, le 12 juillet 2023

Le commissaire aux comptes
Lyne BONNIER

